



Agenda 2030 de développement durable Canton du Valais

Programme 2024

Table des matières

1. Contexte	4
1.1. Objectifs de l'Agenda 2030 et résultats attendus	4
1.2. Acteurs et responsabilités dans la démarche Agenda 2030	4
1.3. Rappel des principaux documents de la démarche Agenda 2030	6
1.4. Financement	6
2. État de la durabilité en Valais, monitoring et évaluation	7
2.1. Résultat du relevé Cercle indicateurs 2021	7
2.2. Suivi des politiques publiques	10
3. Priorités, réalisations et prochains pas	10
3.1. Gouvernance de la durabilité	11
3.2. Climat	14
3.3. Projets innovants en matière de durabilité	17
3.4. Communication et sensibilisation	21

Introduction de Roberto Schmidt

En Suisse, l'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée depuis le début des mesures qui remontent à 1864. La tendance s'est confirmée en 2023 qui a été annoncée comme la deuxième année la plus chaude. Les conséquences de cette hausse des températures ont été majeures : manque de neige en hiver, vagues de chaleur en été, sécheresses, fortes précipitations, inondations et incendies. De tels «records» devraient nous inciter à agir par des mesures fortes et rapides. Le changement climatique préoccupe également les Suissesses et les Suisses. Dans le baromètre des préoccupations de la population suisse, le changement climatique et les catastrophes environnementales occupent régulièrement les premières places du classement. De tels résultats dans les sondages confortent le gouvernement valaisan dans les objectifs de développement durable qu'il s'est fixés pour la législature 2021-2025.

En tant que canton alpin, le Valais est plus fortement touché par le réchauffement climatique que d'autres régions suisses. Les effets négatifs concernent les habitations, l'agriculture, la sylviculture, l'approvisionnement en eau, le tourisme, les infrastructures importantes telles que les routes, les tunnels, les ponts ou les ouvrages paravalanches, la production d'électricité et bien d'autres thématiques encore.

Le Valais est le deuxième canton de Suisse à vouloir se doter d'une loi spécifique sur le climat. Avec la loi cantonale sur le climat, adoptée par le Grand Conseil en décembre 2023, le canton veut créer la base légale permettant d'apporter un soutien consultatif et financier à la population, à l'économie et aux communes pour les mesures d'adaptation au réchauffement climatique et de réduction des émissions de CO₂. A noter que ni le Grand Conseil ni le Conseil d'Etat ne peuvent décider d'interdictions ou de mesures restrictives contraignantes dans ce cadre.

La nouvelle loi vise la neutralité climatique d'ici 2040, soit dix ans plus tôt que la Confédération. C'est certes ambitieux, mais possible selon les experts, car le Valais a plus de possibilités de réduire ses émissions de CO₂ que d'autres régions suisses. Un référendum a été lancé entre-temps contre la loi sur le climat. Si celui-ci devait aboutir, il reste à espérer que les Valaisannes et Valaisans approuvent la loi dans les urnes, afin que le canton puisse prendre des mesures importantes qui ne nécessitent pas d'interdiction pour se protéger contre le réchauffement climatique.

Le 1^{er} septembre 2023, la déléguée au développement durable du canton est entrée en fonction, occupant ainsi cette fonction nouvellement créée. Sa principale mission est de coordonner la mise en œuvre des

objectifs et des principes définis dans le Programme de développement durable et la loi sur le climat. Un important travail d'information doit être mené auprès des entreprises, des écoles, des associations faitières et de la société civile afin d'accompagner le Valais sur la voie du changement.

Au sein de l'administration cantonale, les défis ne sont pas moins importants. Afin de soutenir les Services dans la mise en œuvre de politiques axées sur les objectifs de développement durable, le réseau interne des délégués au développement durable a été renforcé, notamment par des actions de formation. En septembre 2023, un premier Pointclimat- rendez-vous de l'administration cantonale visant à sensibiliser le personnel aux questions climatiques - a été organisé à Sion. Plus d'une centaine de collaboratrices et collaborateurs ont assisté à la conférence de la climatologue Martine Rebetez. Deux autres manifestations organisées entre-temps ont connu le même succès.

Au cours de l'année 2023, une vingtaine de projets innovants ont été mis en œuvre avec succès et ont donné des résultats encourageants. Ces projets, soutenus financièrement par l'Agenda 2030, servent de projets pilotes.

L'objectif est de tester de nouvelles pratiques et, en cas de succès, les reproduire ou les mettre en œuvre à long terme. Le nombre de projets encore en cours ou en phase d'achèvement en 2023 a incité la direction stratégique de l'Agenda 2030 à renoncer pour l'instant à lancer un nouvel appel à projets afin d'assurer un suivi optimal des projets en cours.

Les autorités valaisannes ont le devoir de trouver des solutions aux principales préoccupations des citoyennes et citoyens. Le chemin qui nous permettra de tenir nos engagements est encore long, mais les importants progrès réalisés ces derniers mois sont prometteurs et constituent une base solide pour atteindre les objectifs de durabilité fixés.

Je suis convaincu que l'adoption des lois cantonales sur l'énergie et sur le climat posera les jalons d'un Valais capable de relever les défis du changement climatique. Ensemble, avec les majorités nécessaires, nous parviendrons à accélérer la mise en œuvre des principes du développement durable.

Roberto Schmidt

Chef du Département des finances
et de l'énergie de l'État du Valais

1. Contexte

1.1. Objectifs de l'Agenda 2030 et résultats attendus

Le Conseil d'État a renouvelé son engagement en matière de développement durable avec l'adoption de la **Stratégie à l'horizon 2030 du développement durable du Valais** et de son **Concept opérationnel**. Ces documents constituent la base de l'**Agenda 2030 du canton du Valais** et fixent le cadre global de son engagement en matière de durabilité à moyen terme. Cet Agenda 2030 valaisan est mis en œuvre via un Programme annuel de développement durable.

Les résultats attendus du Programme de développement durable sont les suivants :

- L'intégration des objectifs stratégiques de l'Agenda 2030 dans les prestations des services, dans la culture de l'administration cantonale ainsi que dans les programmes gouvernementaux.
- L'amélioration de l'interface entre cantons, communes, entreprises et société civile.
- Une plus grande visibilité de la durabilité et sa reconnaissance dans les priorités politiques cantonales.
- Une plus-value pour les services en matière de moyens, conseils, communication et transversalité.

1.2. Acteurs et responsabilités dans la démarche Agenda 2030

Le **Conseil d'État (CE)** approuve le «Programme de développement durable pluriannuel». Il délègue sa mise en œuvre à la **délégation permanente du Conseil d'État à l'énergie et à la durabilité**.

Le Département des finances et de l'énergie assure la transversalité, la coordination et la cohérence de l'action de l'État en matière de durabilité, notamment via une **Direction stratégique (DS)** interdépartementale et la création d'un nouveau poste de délégué à la durabilité.

La DS délègue à **son Bureau** les décisions non stratégiques. Le Bureau est constitué du président ou de la présidente de la DS, du trésorier ou de la trésorière, du directeur ou de la directrice de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), des personnes chargées de la communication de l'Agenda 2030 et du Controlling gouvernemental.

Les **services cantonaux** ont pour tâche la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable via des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs stratégiques. Les services peuvent proposer des projets via l'appel à projets ou de manière spontanée. Des outils de management et de communication sont à la disposition des services.

Pour faciliter les échanges entre la DS et les services, ainsi que le déploiement de l'Agenda 2030 dans l'administration cantonale, **un réseau de répondantes et répondants au développement durable est mis en place**. Les chefs et cheffes de service nomment les membres du réseau.

Un **comité scientifique Plan climat** a été instauré. La tâche de cet organe est de fournir au Conseil d'État les conseils d'expertes et d'experts indépendants les plus pertinents et fondés sur des données scientifiques et actuelles.

Des **groupes de travail** ont également été mis en place dans les services concernés par le Plan climat.

Des **porteurs de projets** soumettent et gèrent des projets innovants co-financés via l'appel à projets de l'Agenda 2030.

La **Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)** accompagne la DS et les parties prenantes concernées pour le suivi opérationnel de l'Agenda 2030.

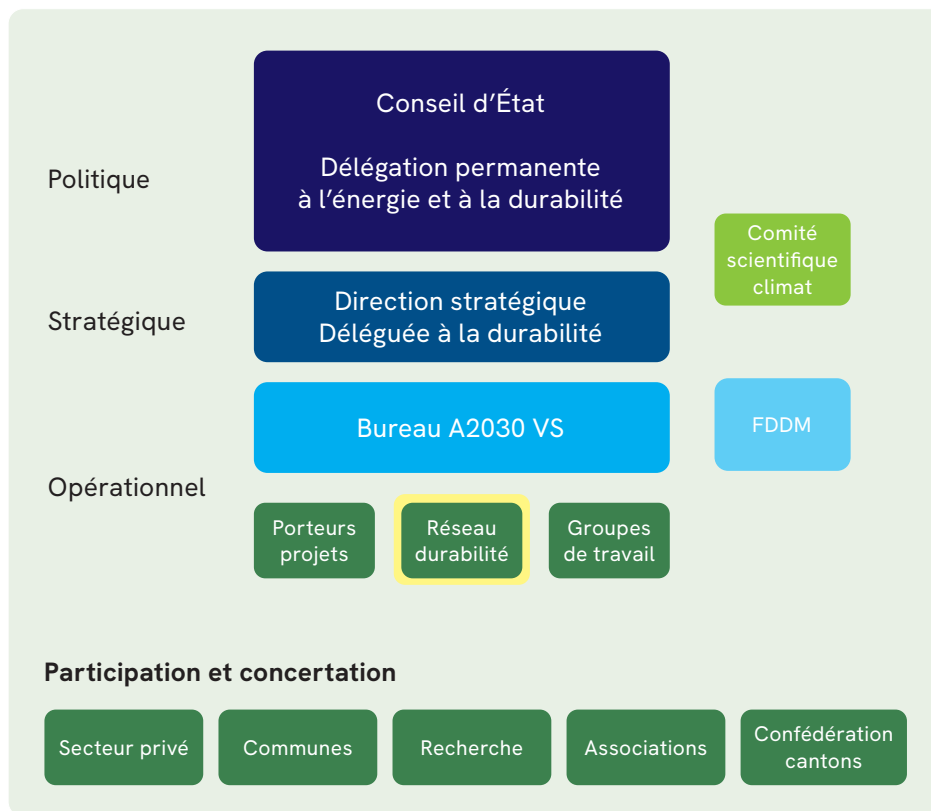


Figure 1 : Organigramme Agenda 2030 Valais.

L'État du Valais ne peut pas faire émerger à lui seul une société valaisanne durable. Des partenariats ou des soutiens sont développés dans un effort collectif avec le monde associatif, les entreprises et les milieux scientifiques, de la formation et de la culture. Une place importante est donc donnée aux partenariats.

1.3. Rappel des principaux documents de la démarche Agenda 2030

À l'occasion de la nouvelle législature 2021-2025, le Conseil d'État a revu et actualisé son **programme gouvernemental**. Il y définit ce qu'il entrevoit de meilleur pour le Valais et sa population: un canton qui sait surmonter les crises, qui progresse rapidement sur la voie du développement durable et qui déploie pleinement son potentiel.

Accélérer la mise en œuvre des principes de durabilité.

En adoptant l'Agenda 2030 cantonal en 2018, le Conseil d'État souhaitait déjà faire du Valais un exemple en matière de durabilité. La mise en œuvre de cette stratégie se poursuit. L'urgence climatique pousse aujourd'hui le Conseil d'État à faire du développement durable un objectif central.

L'Agenda 2030 déroule une vision du canton qui développe ses atouts de façon durable et collective. Les principaux documents de la démarche Agenda 2030 sont les suivants:

- **Stratégie de développement durable à l'horizon 2030:**
Définit la vision, les défis et les objectifs stratégiques du canton en matière de durabilité à l'horizon 2030.
- **Concept opérationnel Agenda 2030:**
Définit la gouvernance, le système de financement et le processus de gestion de l'Agenda 2030 Valais.
- **Concept de communication de l'Agenda 2030:**
Inclut la charte graphique Agenda 2030 Valais et les outils de communication internes et externes.
- **Programme de développement durable (PDD):**
Définit chaque année les actions prioritaires du Conseil d'État en matière de développement durable. Il établit un suivi des avancées en matière de développement durable.

1.4. Financement

Pour 2024, une enveloppe budgétaire d'environ 2 650 000 CHF est allouée pour la mise en œuvre de projets de développement durable, notamment l'appel à projets innovants, certaines actions transversales sur le thème du climat et l'accompagnement par des prestataires dont la FDDM.

Ce budget intègre aussi le soutien pour la coordination et les mesures transversales climat en 2024, la représentation du canton dans les réseaux nationaux impliqués dans le développement durable et la fonction de guichet de la durabilité du canton. Un budget annuel est en outre attribué pour la communication de l'Agenda 2030 et d'autres activités en lien.

Le budget est alloué à l'Administration cantonale des finances à laquelle est rattachée administrativement la déléguée à la durabilité. Les budgets 2024-2025 nécessaires aux projets sélectionnés d'une durée de plus d'un an seront alloués selon la planification financière soumise par les porteurs de projets, sous réserve des disponibilités des finances cantonales.

2. État de la durabilité en Valais, monitoring et évaluation

L'Agenda 2030 du canton suit une méthodologie d'amélioration continue. Le monitoring est effectué via le Cercle Indicateurs et un suivi transversal de l'ensemble des politiques sectorielles de l'État.

liste des indicateurs peuvent être visualisés sur le site dédié. Le relevé a lieu tous les deux ans, la version la plus récente datant de 2023. Les résultats sont détaillés ci-dessous.

2.1. Résultat du relevé Cercle Indicateurs 2023

Le Valais fait partie depuis 2007 de la Plateforme Cercle Indicateurs (CI), un réseau incluant la Confédération, des cantons et des villes. L'objectif est d'évaluer, sur la base d'indicateurs communs, les cantons et villes participant au Cercle indicateur à la fois l'état actuel comme son évolution. L'ensemble des résultats et la

Grâce à ces données, le Valais dispose d'une série temporelle sur 16 ans qui dessine les tendances du canton en matière de durabilité.

Les résultats permettent la comparaison avec les autres participants (figure 2), de profiter de leurs expériences et connaissances, et de mettre en évidence les domaines ayant un potentiel d'amélioration. Ce réseau permet également le partage des connaissances et des bonnes pratiques.

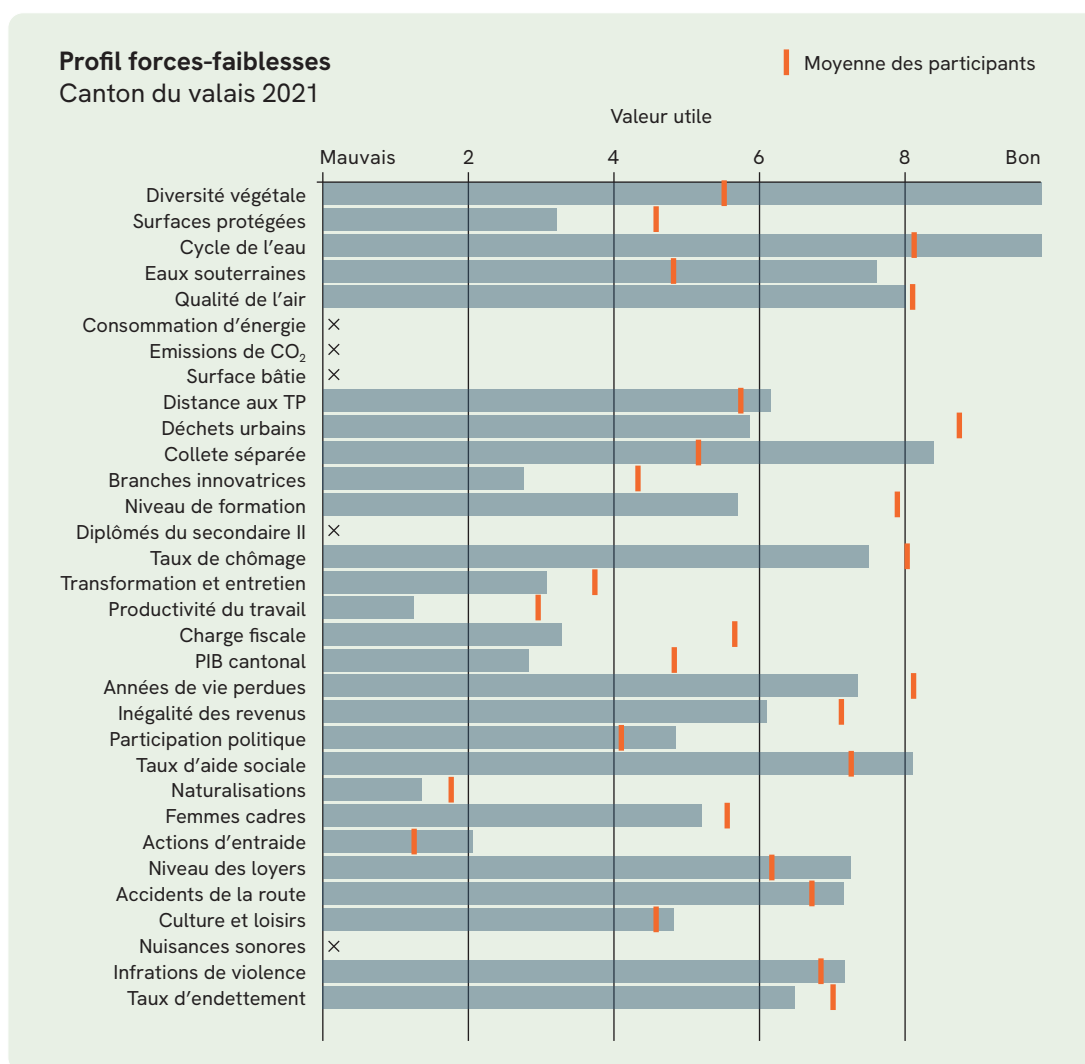


Figure 2: Le profil compare le résultat du canton (gris) par rapport à la moyenne des autres participants (rouge) du Cercle des indicateurs. Les résultats varient de 0 (mauvais) à 10 (bon).

Dans l'ensemble, le relevé 2023 montre un résultat nuancé. On constate une amélioration par rapport au précédent relevé sur une majorité d'indicateurs mais certains domaines montrent un fléchissement ou stagner.

Les résultats montrent des évolutions ponctuelles fortes sur certains secteurs, qui révèlent l'impact de politiques publiques ciblées comme, par exemple, la taxe au sac. Celle-ci a ainsi permis une réduction importante du volume de déchets par habitant.

Pour analyser plus en détail les résultats du Cercle indicateur et d'autres données complémentaires, il est important de s'éloigner de l'approche sectorielle actuelle où le développement social, économique et écologique sont abordés séparément. Le modèle indiqué dans la Figure 3 illustre ce changement de paradigme en matière de durabilité. Il s'agit désormais de passer à une logique où l'économie est au service de la société, afin que celle-ci évolue dans l'espace de fonctionnement sûr de la biosphère, aussi appelée les limites planétaires.

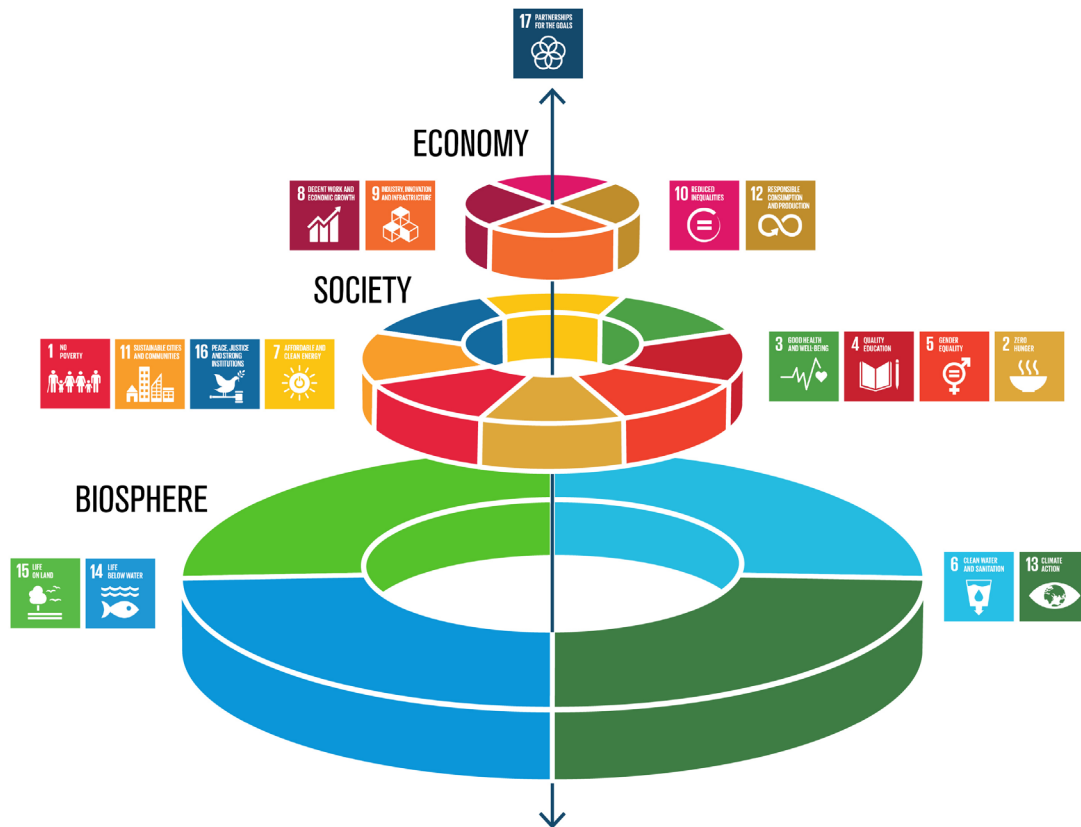


Figure 3: Objectifs de développement durable. crédit Azote Images for Stockholm Resilience Centre, Stockholm University



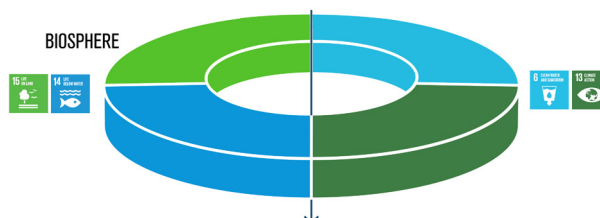
Economie

La santé économique du canton tend à s'améliorer, même si elle reste moins dynamique que la majorité des autres cantons. La part des emplois dans les branches innovatrices est en légère hausse, les recettes fiscales ont tendance à augmenter, le taux de chômage a baissé et le taux d'endettement du canton ne cesse de reculer depuis 2017. Une augmentation de l'investissement profite directement aux acteurs économiques valaisans. Une légère baisse du PIB cantonal est toutefois à signaler. Ce phénomène se retrouve dans l'ensemble des cantons suisses et semble, en Valais, relativement mineur par rapport à d'autres. Cette baisse s'explique vraisemblablement par l'impact de la crise sanitaire.



Société

Les indicateurs montrent quelques améliorations notables, particulièrement en ce qui concerne la recherche, la formation et l'innovation, la lutte contre la pauvreté, ainsi que la participation aux élections. La participation, après une légère baisse en 2019, est remontée de presque 5% en 2021. Cette augmentation place le canton en 3^e place au niveau suisse en la matière. En ce qui concerne la formation, on observe que toujours plus de Valaisans disposent d'une formation de niveau tertiaire alors que le taux de certification du secondaire II atteint toujours les 90%. Ceci semble venir renforcer la relative bonne santé économique du canton. On note toutefois que le Valais peut mieux faire en matière d'égalité des genres et en matière de naturalisations. En effet, les femmes ne représentent encore que 30% des personnes occupant des postes de cadres. De plus, le nombre de demandes de naturalisation acceptées pour 1000 personnes pouvant y prétendre, après une forte hausse entre 2017 et 2019, a largement chuté pour un retour aux niveaux de 2003.



Biosphère

Le Valais reste le hotspot suisse en matière de biodiversité avec plus de 305 espèces différentes par km² (255 en moyenne en Suisse). Les surfaces naturelles et culturelles protégées sont en constante augmentation depuis 2009 : 6.41% à présent contre 2.1%. Il s'agit toutefois d'un pourcentage légèrement inférieur à la moyenne suisse (9.27%). Les autres indicateurs n'ont que peu évolué si ce n'est celui concernant l'écoulement des eaux via les STEP. En effet, un changement de méthodologie, prenant en considération les résidents secondaires en plus de la population résidente a fait chuter drastiquement les résultats des STEP étant raccordées aux zones touristiques. Ceci diminue la moyenne pour l'ensemble du canton. En matière de gestion des déchets, la diminution de la quantité de déchets urbains incinérés par personne, initiée en 2007, est encore plus forte suite à l'introduction, en 2018, de la taxe au sac dans le Valais romand. Une augmentation est toutefois à observer en 2021. Le canton reste par contre l'un des leaders parmi les partenaires en matière de tri, avec plus de 45% de matières usagées récoltées séparément dans le total des déchets urbains. Différents projets initiés dans le cadre de l'Agenda 2030 Valais ainsi que le nouveau plan de gestion des déchets auront probablement un impact positif sur ces indicateurs. L'indicateur émission de CO₂ n'est pas renseigné dans le Cercle indicateurs pour des raisons méthodologiques. Les résultats du bilan carbone réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan climat cantonal montrent toutefois que le Valais, avec 16 tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an (equ CO₂/hbt/an), dont la moitié sont des émissions directes, doit comme les autres cantons entreprendre des efforts très importants : empêcher un réchauffement climatique mondial supérieur à 1.5°C (par rapport au niveau préindustriel) nécessite une baisse des émissions à environ 1.5 T CO₂/hbt/an d'ici 2050. Ce seuil de 1.5°C figure dans l'Accord de Paris, signé par la Suisse, et permet de limiter les conséquences désastreuses du changement climatique.

2.2. Suivi des politiques publiques

Afin de faciliter le suivi de la réalisation de l'Agenda 2030 valaisan, les objectifs stratégiques de durabilité sont intégrés dans les mandats de prestations des services. L'État dispose ainsi d'une consolidation (politique transversale) de l'ensemble des « Objectifs stratégiques » de l'Agenda 2030 regroupés selon les 10 champs thématiques retenus par le canton du Valais. Les services porteurs et partenaires pour la réalisation des objectifs y sont définis. La vision transversale permet d'identifier quels projets et mesures

permettent la réalisation des Objectifs stratégiques, ainsi que leur calendrier, les moyens humains et financiers qui leur sont alloués et de suivre leur progrès grâce à des indicateurs. Cela facilite ainsi l'identification des priorités, des conflits et des synergies potentiels. L'utilisation du même outil (e-DICS) pour le suivi du Programme gouvernemental, de l'Agenda 2030 et de la planification budgétaire étatique simplifie le travail des services.

3. Priorités, réalisations et prochains pas

Priorités

Les ressources opérationnelles liées à l'Agenda 2030 Valais sont concentrées sur **3 grands axes prioritaires**:

1. **Gouvernance de la durabilité** dans le fonctionnement de l'État du Valais: il ne s'agit pas du « résultat » de l'action gouvernementale mais du fonctionnement de l'État, c'est-à-dire la manière dont il oriente, organise et met en œuvre ses actions.
2. **Lutte contre les changements climatiques et leurs effets**: cette thématique reste une priorité avec les projets de loi et de Plan climat.
3. **Réalisations concrètes, rapides et innovantes**: un appel à projets durables destiné aux services de l'État du Valais est mis sur pied chaque année.

Des actions de **communication et sensibilisation** au sein de l'administration et de la population soutiennent et mettent en avant ces axes prioritaires et les actions qui y sont liées.

Ces actions sont toutes financées ou portées directement par la démarche Agenda 2030 Valais et sont ainsi recensées dans ce Programme.

Il existe bien entendu d'autres actions d'exemplarité de l'État ou portées par d'autres acteurs du territoire, qui contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 Valais et ne figurent pas dans ce document. Elles ne sont pas financées par la démarche A2030, mais peuvent toutefois bénéficier de conseil et de soutien en matière de communication.



3.1 Gouvernance de la durabilité

La **gouvernance de la durabilité en Valais** constitue le socle sur lequel l'Agenda 2030 peut être mis en œuvre. Elle renvoie à l'objectif de développement durable 17 de l'Agenda 2030 des Nations unies qui comprend notamment des cibles portant sur la cohérence des politiques publiques et des structures institutionnelles, le renforcement des partenariats et le suivi de l'application du principe de responsabilité.

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE



La gouvernance du canton du Valais en matière de développement durable a pour objectif de :

1. Faciliter la prise en compte, en amont, de l'impact en terme de durabilité dans les processus de décision
2. Améliorer la cohérence des politiques sectorielles et accroître la coordination entre les services de l'État
3. Favoriser les partenariats et encourager les initiatives sur le territoire

Différentes actions participent à la réalisation de ces objectifs : sensibilisation, communication et formation, législations, développement d'outils et d'instruments, de programmes et de stratégies. Les publics et partenaires engagés dans ces actions sont autant d'acteurs-clés pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il s'agit notamment des services cantonaux, des communes, des associations, du secteur privé, des autres cantons, de la Confédération et des pays frontaliers.

La Direction stratégique pilote les actions de gouvernance. En fonction des publics cibles, certains services sont particulièrement impliqués. La FDDM soutient les différentes démarches en matière de contenu et de gestion de projet.

2024 en bref

De nombreuses initiatives émergent en matière de durabilité dans de multiples thématiques. Ce constat est un signe positif mais pose un défi : celui d'une coordination efficace, qui devra donc être renforcée en 2024.

Parmi les étapes prévues en 2024 figurent le travail sur les conditions-cadres de l'administration cantonale avec l'intégration de la durabilité dans les marchés publics et une réflexion sur les subventions. Le déploiement de l'évaluation de la durabilité, telle que prévue par la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP), continue notamment grâce à l'outil Boussole21. Le renforcement de la formation et des échanges avec le réseau durabilité de l'administration se poursuivra, particulièrement au niveau de la sensibilisation pour les employés du canton du Valais. Au niveau des partenariats, le secteur privé demeure un des acteurs clés. La démarche économie durable se poursuit notamment avec l'accompagnement du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI). Parmi les mesures figurent l'intégration de la durabilité dans le nouveau projet de loi sur la politique économique et le plan d'action tourisme 4 saisons, la création d'un nouvel outil pour encourager les manifestations durables et le renforcement des concepts de durabilité dans la NPR 2024-2027.



Réalisations et prochains pas

La durabilité dans les processus de décision

L'outil en ligne Boussole 21 intègre un volet de gestion et de gouvernance de projet, et des critères liés au climat qui reflètent mieux l'urgence de cette thématique. Il est à présent également disponible en allemand. Il a été testé en 2023 notamment pour analyser des projets portés par le service de l'économie.

Une analyse des processus de durabilité des projets de l'État du Valais est en cours. Elle permettra de faire un état des lieux des outils et démarches existantes, ainsi que des besoins.

- En 2024, les recommandations issues de cette analyse seront mises en œuvre.

Le suivi de la durabilité

Entre 2021 et 2023, le canton du Valais a participé activement à la refonte du Cercle indicateur, qui a débouché sur la création d'une nouvelle plateforme. Un travail a été réalisé avec un département pilote afin d'évaluer la politique des services en matière de gestion environnementale et de bénéficier d'une vue d'ensemble de leurs activités et impacts potentiels. Cette démarche a permis la formulation de mesures spécifiques aux services et à l'ensemble du département.

- La démarche d'exemplarité pourrait être déployée par étapes dans les autres départements en 2024.

La durabilité à travers des projets innovants

Jusqu'en 2022, quatre appels à projets de développement durable ont permis de soutenir 45 projets innovants, montés en partenariat avec le milieu scolaire, la société civile ou encore les communes. Parmi eux une douzaine de projets seront encore en cours en 2024. L'année 2023 était une année de transition pour la gouvernance de la durabilité, il n'y a donc pas eu d'appel.

- Une réflexion est en cours pour un nouveau format d'appel à projets pour l'année 2024.

La durabilité dans les écoles

La plupart des démarches en lien avec le domaine de la formation sont élaborées et mises en œuvre

via une collaboration interservices au sein de l'État du Valais, selon le thème abordé, tant au niveau du contenu que de l'approche pédagogique.

Les services de l'enseignement, de la formation professionnelle et des hautes écoles proposent et mettent en place des mesures en lien avec la transition pour leurs publics respectifs. Ces dernières ont été intégrées dans le Plan climat cantonal.

En parallèle, diverses actions sont entreprises en lien avec la durabilité en complément aux activités prévues dans le Plan d'étude romand et le Lehrplan 21, dans le cadre de la scolarité obligatoire. D'autres démarches sont en cours dans les collèges, les écoles de commerce et les écoles professionnelles.

- Les services compétents en matière d'enseignement portent trois projets innovants de l'Agenda 2030 dès 2023.
- D'autres projets spécifiques en lien avec les thématiques d'actualité sont mis en œuvre: gaspillage alimentaire, économies d'énergie, mobilité, santé, etc.
- Dans le cadre du nouveau Plan cantonal de gestion des déchets (PCGD), des projets de sensibilisation seront mis en place dès 2024.

La durabilité dans les établissements publics autonomes

Les établissements publics autonomes (EPA) jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de durabilité du canton. Jusqu'ici, l'Agenda 2030 a permis de soutenir des bonnes pratiques via des projets et initiatives ponctuelles.

- Une réflexion sera lancée avec les EPA et les services concernés en 2024 pour développer une plateforme d'échange de bonnes pratiques et de recommandations en matière de durabilité.

La durabilité dans les communes

Plusieurs outils à destination des communes ont été développés entre 2021 et 2023, notamment un outil de suivi des programmes de législature, une aide à la décision (règlement des constructions et des zones), une grille d'analyse des instruments de planification ou encore une grille permettant un état des lieux climatique de la commune. Ces outils sont mis à disposition des communes et peuvent être adaptés sur demande.



En parallèle, une commune a bénéficié en 2023 d'une évaluation de la durabilité grâce à l'outil «Profilographe commune» développé par le canton de Berne.

Des conseils et du coaching sont également proposés, notamment via le mandat de prestation de la FDDM. Plusieurs communes ont profité de ces services en 2023.

- Cet accompagnement des communes se poursuivra en 2024 avec l'établissement d'une feuille de route en collaboration notamment avec les antennes régionales.

La durabilité dans les entreprises

La démarche d'économie durable (anciennement économie positive et circulaire) se poursuit en collaboration avec les services concernés. Il s'agit d'identifier les mesures favorisant les conditions cadres nécessaires. Le SETI, accompagné par la FDDM, pilote plusieurs mesures dans ce sens, notamment dans le domaine du tourisme 4 saisons et la politique nationale régionale.

Dans le cadre du projet Way to Excellence, la voie «Economie positive» pour l'obtention du label Valais Excellence a été officiellement lancée. Cette nouvelle voie a pour but d'intégrer les objectifs de l'Agenda 2030 dans la culture des entreprises s'appuyant sur des critères d'impact économique, social et environnemental. Plus d'information sur la voie «Economie positive» du label Valais Excellence [ici](#).

- Une approche «consommation durable» est en cours de développement. Les premiers échanges ont eu lieu avec les acteurs clés. Une série de projets, tels que le développement d'un répertoire en ligne des acteurs valaisans offrant des services de réparation et de réutilisation d'objets, des mesures encourageant et facilitant les circuits courts, ainsi que la mise en place d'un groupe de travail consacré à l'alimentation durable sont prévus en 2024.



3.2 Climat

La réalisation des objectifs de durabilité ne sera pas possible sans la maîtrise des changements climatiques et de leurs conséquences. En tant que canton de montagne, le Valais est particulièrement touché par les conséquences du réchauffement climatique: sécheresses, canicules, orages violents, fonte des glaciers, hivers peu enneigés, gel tardif, nouvelles maladies et dangers naturels (inondations, glissements de terrain, laves torrentielles, etc.). A cela s'ajoute une perte considérable de la biodiversité et de la productivité agricole.

La volonté du Valais de contribuer à l'effort en matière d'atténuation du changement climatique tout en se préparant à ses effets est reflétée dans son Programme gouvernemental et son Plan directeur cantonal.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE CANTONALE

La politique climatique cantonale doit permettre de lutter contre les causes des changements climatiques et protéger les êtres humains, la biodiversité et les biens matériels de valeur notable de leurs effets

négatifs. Ce but se décline en 3 objectifs principaux:

1. Connaître, comprendre et partager les enjeux climatiques.
2. Réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre (GES directes et indirectes) du territoire et contribuer à la neutralité carbone globale.
3. S'adapter aux changements, en limitant les risques et en saisissant les opportunités.

La politique climatique du canton s'articule autour d'une loi, d'une stratégie (Plan climat) et d'un programme d'actions. Parallèlement au processus d'adoption de la loi sur le climat et du Plan climat, plusieurs actions transversales prioritaires sont mises en œuvre notamment sur le suivi climatique et le soutien aux communes. En effet, la réalisation des objectifs climatiques du canton nécessitera un engagement fort de l'ensemble des actrices et acteurs du territoire. La participation des communes, entreprises, associations, politiques et individus sera indispensable pour relever le défi climatique.

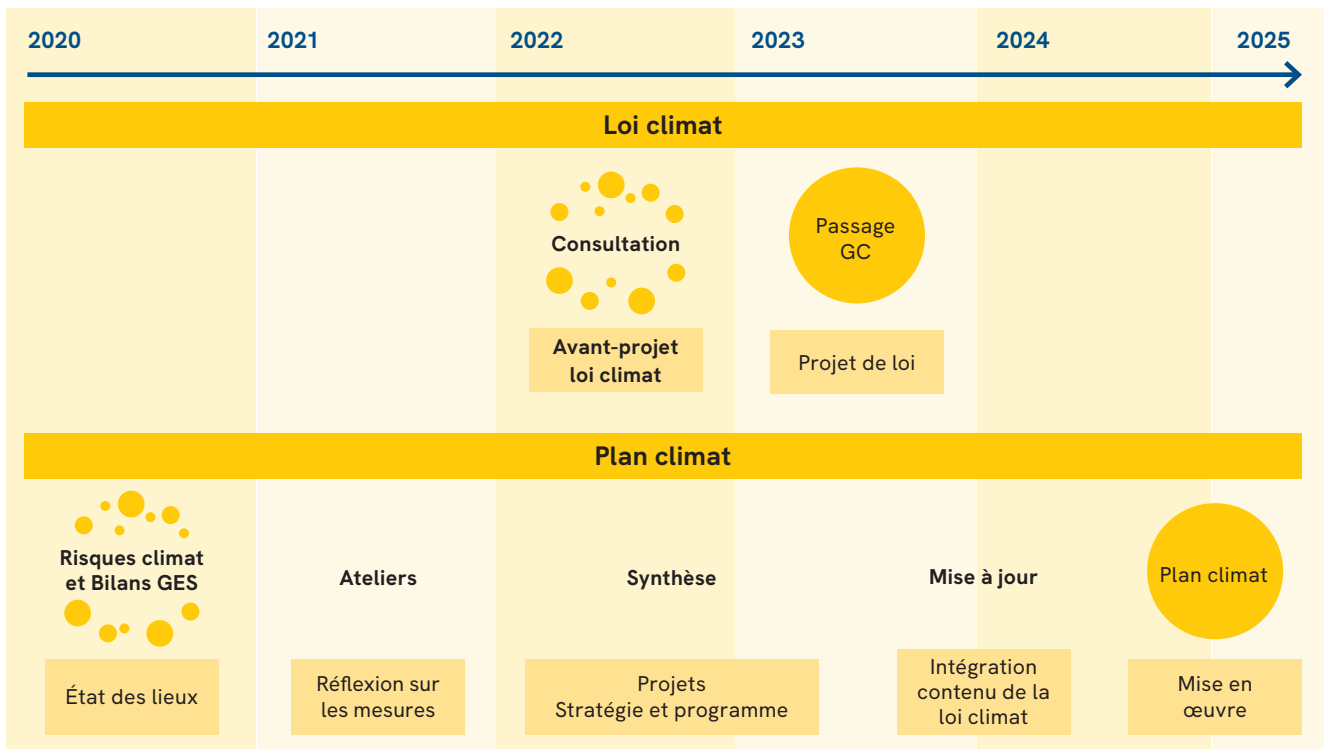


Figure 4: Étapes d'élaboration et de validation des projets de loi sur le climat et de Plan climat du canton.



Réalisations et prochains pas

Politique climatique: une loi pour encadrer l'action

L'action climatique est hautement transversale. Elle touche de nombreux secteurs, du tourisme à l'énergie en passant par la santé et la gestion de l'eau. La transition climatique requiert la mise en place de mesures innovantes. La somme des bases légales sectorielles existantes ne fournit toutefois pas le cadre unifié nécessaire à une action climatique concertée et cohérente.

En 2022, un avant-projet de loi cantonale sur le climat a été mis en consultation publique. Il définit les objectifs climatiques du canton et lui donne les moyens de les réaliser. Il précise aussi le contenu du Plan climat cantonal.

Les retours de consultation ont démontré le soutien et l'ambition de la majorité des actrices et acteurs du territoire. Le projet de loi adapté a été validé par le Conseil d'État en novembre 2022 et transmis au Grand Conseil. Le projet de loi a fait l'objet de deux lectures au Grand Conseil.

- Si le projet de loi est adopté, le développement des dispositions d'exécution devrait être effectué courant 2024.

Projet de Plan climat cantonal pour agir

Le Plan climat constitue la stratégie du canton en matière de climat et le Programme d'actions climat liste les mesures à prendre. Leur élaboration s'est réalisée en plusieurs étapes (Figure 4). Le projet de Plan et de Programme climat font la synthèse des retours d'ateliers participatifs et des différents rapports techniques finalisés entre 2021 et 2022: bilans carbone et risques, plans de réduction et d'adaptation, trajectoires de réduction.

- Suite au travail législatif, le projet de Plan climat et le Programme d'actions qui lui est lié seront révisés, selon des modalités qui dépendent de ce qui figure dans la loi climat.

Suivi et évaluation climat

Les réflexions sur la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la politique climatique ont continué en 2023.

- L'établissement d'indicateurs pour le volet adaptation nécessite un approfondissement. Des ateliers seront organisés avec les parties prenantes pour l'établissement du système

de monitoring et d'évaluation (M&E) Ce dernier sera couplé avec le suivi des mandats de prestations de l'État. La coordination avec les autres cantons et la Confédération sera renforcée sur cet axe.

L'impact en termes de climat doit figurer dans l'analyse sur la durabilité prévue dans le message accompagnant les projets adressés au Grand Conseil.

- Des pistes de processus pour la prise en compte des enjeux climatiques dans l'analyse des projets seront établies en 2024 et viendront compléter les démarches en matière de durabilité.

Suite à la mise sous toit de la Loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LAIMP), un travail a démarré pour la mise à disposition d'un outil de bilan carbone dédié aux adjudicateurs.

- Une réflexion plus large doit être menée pour l'intégration du climat et de la durabilité dans les marchés publics, en collaboration avec d'autres cantons plus avancés.

Soutien aux communes

Une marche à suivre pour l'établissement de plans climat communaux a été élaborée en collaboration avec la ville de Martigny, pionnière dans cette démarche en Valais. Les communes d'Ayent, Arbaz, Grimisuat, Savièse, Sion, St-Léonard et Veysonnaz ont profité en 2023 d'un accompagnement dans la mise en place d'un Plan climat intercommunal.

Un outil simplifié de bilan carbone communal est en cours d'élaboration. Il sera hébergé sur la plateforme Smarter de l'Antenne Région Valais (ARV).

Un programme de soutien est en développement en collaboration avec les entités régionales existantes pour déployer ces outils et orienter au mieux les communes valaisannes dans leurs démarches climat. Une rencontre a eu lieu en 2023 avec l'ARV et la *Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis* (RWO).

- En 2024, ces processus se poursuivront avec l'inclusion des parcs naturels valaisans.
- Le soutien et l'accompagnement des communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies climatiques se poursuivront.



Recherche et innovation

Le climat change partout dans le monde. De nombreux indicateurs le prouvent, de manière claire et irréfutable.

Accomplir la transition climatique est un défi commun. Il appartient à l'Etat de créer des conditions-cadres et des incitations propices à l'investissement dans des initiatives durables, au sein des entreprises comme parmi les citoyennes et citoyens. Les entreprises de tous les secteurs économiques, de même que les particuliers en tant que propriétaires immobiliers et usagers des transports, doivent systématiquement privilégier les mesures axées sur la durabilité et investir en conséquence. Les banques enfin peuvent accompagner efficacement cette transition en proposant des offres adaptées ainsi que des prestations de conseil financier.

Le taux de propriété pour le canton du Valais s'élève à 55%. La moyenne pour la Suisse se situe à 36% (Source : Immo-Monitoring 2024/1 de Wüest Partner, page 39).

La transition climatique passe inévitablement par un assainissement des logements actuels afin de réduire la consommation d'énergie et d'abandonner les combustibles fossiles.

Partant de ce bref constat, l'Etat du Valais, via la Fondation pour le développement durable des régions de montagnes (FDDM) et la Banque Cantonale du Valais (BCVs) ont mandaté le Centre de compétence en durabilité de l'UNIL afin de réaliser une étude pour explorer les possibilités pour l'Etat du Valais et la BCVs d'accélérer la transition climatique en Valais dans le domaine de la finance.

L'UNIL a remis à l'Etat du Valais et à la BCVs un rapport détaillé comprenant des recommandations. Celles-ci seront prochainement présentées aux organes dirigeants des deux entités.

Afin de valoriser cette étude, il est envisagé dès 2024, qu'un groupe de travail ad hoc soit constitué afin d'explorer et de proposer des solutions permettant d'aller dans le sens de la transition climatique.

Une recherche sur le potentiel de réduction des émissions indirectes a été réalisée en 2023 en collaboration avec le canton de Genève et la ville de Lausanne.

Cette étude s'est concentrée sur l'aspect production des pays qui exportent vers la Suisse et montre une réduction possible des émissions indirectes forte mais insuffisante. Cela souligne la nécessité de travailler sur les comportements de consommation, non considérés dans cette étude.

En matière de justice sociale, une évaluation des mesures visant à réduire les inégalités a été menée. Elle a permis d'identifier des actions favorisant la formation et l'insertion de personnes en marge du marché du travail, ou la création d'emplois dans les domaines de la transition durable.

- Des projets pilotes en ce sens seront initiés en 2024.
- D'autres thèmes feront l'objet d'un approfondissement comme le potentiel des puits de carbone dans le canton.



3.3 Projets innovants en matière de durabilité

Un soutien financier mais aussi technique (conseil et communication) est offert via un appel à projets aux services de l'État. Il favorise l'émergence de nouvelles bonnes pratiques et l'innovation. Les critères de sélection des projets permettent de focaliser les ressources sur la plus-value de l'Agenda 2030 cantonal: la transversalité avec des projets intersectoriels, et le soutien aux partenariats. La sélection des projets est effectuée avec l'appui du réseau durabilité de l'administration et validée par la Direction stratégique.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Faciliter les initiatives et innovations en matière de durabilité au sein de l'administration.
2. Favoriser la transversalité et les partenariats entre les actrices et acteurs du territoire.







Au total, 45 actions innovantes sont issues des appels à projets effectués entre 2019 et 2022. Parmi elles, trois ont pris fin en 2021, sept en 2022 et une vingtaine en 2023.

Un bilan des 4 appels à projets est prévu entre fin 2023 et début 2024. Les résultats permettront d'orienter la suite de la démarche.

Les actions innovantes listées ci-dessous sont détaillées sur le [site de l'Agenda 2030](#). L'Agenda 2030 cantonal est articulé autour de thématiques qui peuvent être directement connectées avec les dix-sept objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.



Liste de projets soutenu par l'appel Agenda 2030 Valais

Thème de l'Agenda 2030 Valais	Objectifs de développement durable
<p>1. <u>Consommation et production</u></p> <p>Projets en cours</p> <ul style="list-style-type: none">• Amaterra: développement durable dans la restauration collective et plateforme d'achat de produits locaux• Ressourcerie culturelle – des ressources partagées• Projet «Jeunes consommateurs» Valais• Méthagricole: valorisation du petit-lait et des résidus de l'agriculture• Futurs Chefs – Emission de télévision visant la mise en valeur des formations dans la restauration et des produits du terroir valaisan• Slow Mobil Valais: roulotte de chantier aménagée en cuisine	
<p>2. <u>Développement territorial, mobilité et infrastructure</u></p> <p>Projets en cours</p> <ul style="list-style-type: none">• Remorque pédagogique HES-SO Valais-Wallis• Rendez-vous au bord du Rhône: exposition itinérante de sensibilisation sur le Rhône <p>Projets terminés</p> <ul style="list-style-type: none">• Vélobus• ArtValais – Parcours de l'eau: projet d'art urbain contemporain	 
<p>3. <u>Energie et climat</u></p> <p>Projets en cours</p> <ul style="list-style-type: none">• Valais rénove• Formation continue pour monteurs de panneaux photovoltaïques <p>Projets terminés</p> <ul style="list-style-type: none">• Communication liée à la promotion et au développement des motorisations alternatives pour la mobilité valaisanne	  



4. Ressources naturelles

Projets en cours

- Nature en ville et village
- Inselfposten – En jaune et noir : ruches à proximité des routes pour sensibiliser à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des bas-côtés et talus des routes cantonales
- Stratégie forêt Valais
- Fontaines, gouttes de patrimoine
- Biomasse Valais

Projets terminés

- Promotion et sensibilisation sur les sols urbains



5. Système économique

Projets en cours

- Portail de promotion des entreprises exemplaires
- Way to Excellence: le Valais en route vers l'économie positive
- Marchés publics écologiques – Développement d'un outil de calcul de l'empreinte carbone
- E-badges : amélioration de la protection des travailleuses et travailleurs via une solution informatique



6. Formation, recherche, innovation

Projets en cours

- Optimisation qualitative du réseau valaisan d'écoles en santé et durables
- Gletsch 2030 : lieu de sensibilisation au développement durable destiné aux employés et employés de l'administration cantonale
- Valais Wallis Time Machine 2030

Projets terminés

- Objectif «Terre», partie 1 et 2





7. Lutte contre la pauvreté

Projets en cours

- Insertion professionnelle par l'écologie

Projets terminés

- Potager institutionnel: insertion de bénéficiaires de l'aide sociale par le biais d'un jardin potager



8. Cohésion sociale et égalité des genres

- Promotion de la mixité sociale de la petite enfance
- Médiation interculturelle
- Toiles de vie: migrants, personnes au bénéfice de l'aide sociale et en situation de handicap: porteurs de savoirs, source d'enrichissement
- Site internet accessible à tous, vs.ch
- Von Iris: augmentation du nombre de femmes engagées dans le développement de leur région
- Jugend partizipiert
- L'échappée verte: micro-ferme thérapeutique

Projets terminés

- Jeunes dans les métiers atypiques



9. Santé

- Parcours d'agilité et de sécurité à l'école
- Soutien aux proches aidant et transport personnes âgées / à mobilité réduite
- Label «Commune en santé»
- Education à un usage numérique responsable
- UMAMI: programme d'éducation à l'alimentation saine et durable

Projets terminés

- Impact des conditions de travail sur la qualité des soins
- FemmesTISCHE / HommesTISCHE: tables rondes permettant à des personnes migrantes d'échanger





3.4 Communication et sensibilisation

Des actions de communication et de sensibilisation de la population et des jeunes dans le cadre scolaire soutiennent et mettent en avant les actions en matière de durabilité.

Le concept de communication définit les objectifs suivants:

- Les groupes cibles sont sensibilisés au développement durable.
- Les enjeux du changement climatique sont compris par les groupes cibles.
- Les groupes cibles adhèrent aux décisions prises et aux mesures à prendre.
- Les groupes cibles ont intégré la nécessité d'agir rapidement et adaptent leur comportement en conséquence.

Le site Internet de l'Agenda 2030 (vs.ch/agenda2030), qui est au cœur de la stratégie de communication sur la durabilité, est régulièrement mis à jour. Il héberge les communications adressées aux différents groupes cibles. Les réseaux sociaux ont été utilisés comme un vecteur complémentaire de communication.

Le concept de communication prévoit une information en trois phases sur la loi sur le climat et le Plan climat. Les 1^{ère} et 2^e phases ont été réalisées en 2022 avec l'organisation de conférences de presse, la mise en ligne de la page vs.ch/climat, la réalisation de vidéos de présentation de la loi, la présentation du projet de Plan climat, la publication de pages spéciales dans le Nouvelliste et le Walliser Bote et la diffusion sur les réseaux sociaux de capsules vidéos donnant la parole à des experts du climat. La 3^e phase débutera une fois le texte de loi adopté par le Grand Conseil.

Six capsules vidéos présentant les gestes écoresponsables dans les domaines de l'alimentation, la consommation électrique, la mobilité, la biodiversité, la consommation numérique et le chauffage ont été réalisées. Elles sont en ligne sur vs.ch/climat et ont été diffusées sur les réseaux sociaux. Une boîte à outils pour les communes a également été mise en ligne sur le site de l'État.

Les projets de l'Agenda 2030 bénéficient d'une présentation sur le site vs.ch/agenda2030 et de conseils en matière de communication. Certains ont été présentés lors de conférences de presse ou dans des publications sur les réseaux sociaux de l'Agenda 2030 sous forme de capsules vidéos, textes ou photos.

Les cantons de Fribourg, Genève, Vaud et Valais ont poursuivi en 2023 le développement du site d'information monplanclimat.ch, lancé fin 2022. Leur objectif est de sensibiliser et informer le grand public sur les enjeux climatiques et de l'inciter à agir. Deux concours ont été organisés en 2023 afin de faire la promotion de la plateforme intercantonale.

Dans le domaine de la communication interne, un module de formation pour les nouveaux collaboratrices et collaborateurs de l'État du Valais a été réalisé. Le 1^{er} Point Climat, destiné à sensibiliser le personnel de l'administration cantonale aux questions climatiques, a été organisé en septembre 2023. Il a réuni 100 personnes sur le thème «Changements climatiques: risques et opportunités», avec pour intervenants le conseiller d'État Roberto Schmidt, la climatologue Martine Rebetez et la déléguée cantonale au développement durable Christel Dischinger.

- En 2024, de nouveaux projets tels que la création d'un guichet pour les communes et un guichet pour les entreprises sont prévus. Des actions de communication interne pour les collaboratrices et collaborateurs de l'État du Valais seront également réalisées, comme la mise en avant d'informations et ressources sur la durabilité et le climat dans l'Intranet. La mise en avant des projets de l'appel à projet sera également intensifiée à travers de nouveaux canaux.